

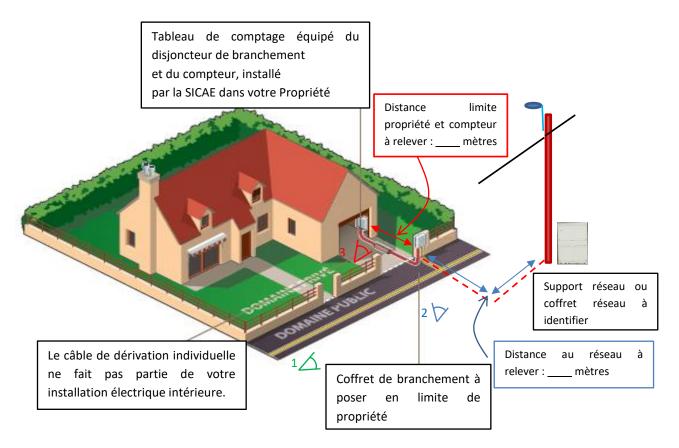
Aide au reportage photographique à transmettre à la SICAE

Version: V2.0 du 17/03/2020

Le présent dossier est à envoyer par voie postale à : SICAE de la Somme et du Cambraisis, 11 rue de la République CS 40058 Roisel, 80208 PERONNE Cedex, ou par courriel <u>raccordement@sicaesomme.fr</u>.



Principe



Prise de vue à transmettre

- 1 < ∶ Prise de vue « lointaine » de l'ensemble du projet, identification de la parcelle ou de l'habitation et environnement éloigné support réseau, coffrets....
- 2 < : Prise de vue « proche » de la parcelle ou de l'habitation avec identification de la limite de propriété et annotation de l'emplacement souhaité du coffret
- 3 < : Prise de vue « intérieure » identification de l'emplacement souhaité du panneau de comptage conformément aux règlementation NF C 14-100 et 15-100 en vigueur (emplacement autorisé en annexe). Le parcours intérieur (vide sanitaire, vide technique...) de la dérivation individuelle est limité à 3 mètres maximum. Les conduits et protection des câbles doivent être conformes aux règlementations en vigueur par exemple : type TPC pour les parcours enterré, ICTA pour la pose en vide technique ou IRL pour une pose apparente. Cf : Guide SeQuelec ref GP05

Informations complémentaires

- 1 : Transmettre la longueur entre l'emplacement souhaité du coffret en limite de propriété et le support ou coffret réseau le plus proche. *Une aide à l'identification de ces éléments est disponible en annexe*
- 2 : Transmettre la longueur entre l'emplacement souhaité du coffret en limite de propriété et l'emplacement souhaité du comptage à l'intérieur de l'habitation. Si cette distance est supérieure à 30 mètres le comptage sera mis en place au dos du coffret en limite de propriété.



Annexes

Exemples de coffrets réseau



Exemples de supports réseau



! Support France télécom!



Exemple Réseau en Façade





Exemples de reportage photos attendus

